

SANTÉ DU PARTICULIER

APRIL Santé Primo

Une offre santé clé-en-main pour s'assurer en quelques clics et à petit prix

Avec ses 7 niveaux responsables, APRIL Santé Primo offre une large palette de garanties et prendra soin de votre budget avec ses tarifs étudiés.



CONFORME
**100%
SANTÉ**

 Votre carte de Tiers-Payant sur Mobile

Pour les budgets serrés avec des habitudes de soins occasionnelles

**1 NIVEAU
RESPONSABLE
100 % SANTÉ**

Du budget moyen à plus important pour des soins avec dépassements d'honoraires

**6 NIVEAUX
RESPONSABLES
100 % SANTÉ**

DES GARANTIES POUR LES BESOINS ESSENTIELS

- L'hospitalisation
- Les consultations
- La pharmacie
- Les frais dentaires
- Les frais optiques
- Les aides auditives

BON À SAVOIR

Le produit comprend des limitations de garanties qui ne conviendront peut-être pas aux personnes ayant des soins dans les premiers mois après l'adhésion.

Il s'agit d'une période de 3 mois à compter de la prise d'effet des garanties pendant laquelle les remboursements sont limités à 100 % de la base de remboursement sur toutes les garanties de base.

Les garanties prises en charge dans les Renforts ne donneront lieu à aucun remboursement pendant le délai d'attente de 3 mois suivant la date d'effet des garanties.

La limitation ne concerne pas le niveau 1.

LA RÉFORME 100% SANTÉ, C'EST QUOI ?

La réforme 100 % Santé consiste à favoriser l'accès aux soins sur les postes où le reste à charge est parfois élevé pour les patients, soit en optique, en dentaire et en audiologie.

Les professionnels de santé sont contraints de respecter le plafonnement des tarifs des soins concernés et les complémentaires santé ont l'obligation de prendre en charge ces soins à hauteur de ces plafonds, en complément du remboursement de la Sécurité sociale. Ils peuvent en parallèle proposer d'autres offres avec un tarif libre.



OPTIQUE



AUDIOLOGIE



DENTAIRE